

CONDITIONS POUR CANDIDATER EN DOCTORAT

- Être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master
- Obtenir l'accord d'un directeur de thèse
- Bénéficier d'un financement ou exercer une activité salariée

INSCRIPTION EN 1^{ère} ANNÉE DE DOCTORAT

1. **Candidature en ligne** sur l'application LUNAM DOCTEUR (<http://these.lunam.fr>): à partir de mi-juillet
2. **Téléchargement et impression** des documents :
 - dossier de candidature Lunam Docteur (p.1 à 5)
 - charte des thèses
 - convention de formation
 - engagement de non-plagiat
 - dossier d'inscription administrative (uniquement pour une première inscription à Le Mans Université)
 - Pièces justificatives à fournir :
 - CV, copie du diplôme, copie d'une pièce d'identité
 - résumé du projet de recherche visé par le directeur de thèse
 - justificatif du financement de thèse (sauf contrat doctoral)
3. **Signature du dossier de candidature** par le candidat, qui se charge de faire signer le directeur de thèse et le directeur de l'Unité de Recherche.
4. **A partir du 21 août : dépôt du dossier** de candidature au pôle Études Doctorales pour validation et signature du Directeur ou Directeur-adjoint de l'École Doctorale et du Chef d'établissement.
5. **Réception d'un mail** pour procéder à l'inscription administrative et au paiement des droits d'inscription :
 - en ligne, si vous êtes déjà étudiant à Le Mans Université (<http://ent.univ-lemans.fr/>)
 - au pôle Études Doctorales, pour une première inscription à Le Mans Université
 - au service de Formation Continue pour les salariés en reprise d'études
6. Délivrance de votre **certificat de scolarité** par le pôle Études Doctorales
7. Retrait de votre **carte d'étudiant** à l'ETNA, sur présentation du certificat de scolarité.
8. Activation obligatoire de votre **messagerie institutionnelle** : Prenom.nom.etu@univ-lemans.fr

**L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN DOCTORAT DOIT ÊTRE RENOUVELÉE IMPÉRATIVEMENT
CHAQUE ANNÉE UNIVERSITAIRE AVANT LE 31/10**